

Subvention complémentaire au Nouveau Théâtre, Centre Dramatique National

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Conformément au contrat de décentralisation et à son projet artistique et culturel, le nouveau Théâtre, Centre Dramatique National, mène une mission de soutien aux compagnies théâtrales régionales.

Cette dimension de son projet connaîtra un développement important avec la mise à disposition par la Ville de deux espaces de travail à la Fabrique Culturelle.

Pour accompagner le Nouveau Théâtre dans le développement de sa mission de soutien aux jeunes compagnies, il est proposé d'allouer au titre de l'exercice 2010, une subvention complémentaire de fonctionnement de 20 000 € à la SARL Compagnie AIRELLE.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur l'attribution de cette subvention,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant à la convention triennale liant la Ville à la SARL Airelle.

En cas d'accord, la somme de 20 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.